

# l'estafette



LE BULLETIN D'INFORMATION DES EMPLOYÉS  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS

Volume XXI, numéro 17 • 5 mai 2011

## ■ COMITÉ EXÉCUTIF

Lors de la séance du 19 avril, les membres du Comité exécutif ont adopté les règles relatives à l'approvisionnement en biens et services de la Commission scolaire de même que les tarifications 2011-2012 pour le transport intégré, les places excédentaires et le transport du midi.

## ■ COMITÉ EXÉCUTIF

À la séance du 26 avril qui constituait la poursuite de celle du 19 avril, il y a eu nomination de madame Julie Aubin au poste de directrice du Service des ressources matérielles.

## ■ CONSEIL DES COMMISSAIRES

Lors de la séance du 26 avril, les décisions suivantes ont été prises :

- Le rapport financier 2010-2011 a été déposé.
- La politique linguistique a été adoptée.
- Une résolution a été adoptée pour la composition du jury de sélection pour le poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint.

## ■ LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL – Secteurs jeunes, adultes et formation professionnelle

Ces listes seront affichées dans chaque école et centre du 13 au 27 mai 2011 inclusivement. Elles seront aussi disponibles, pour consultation, sur le portail de la Commission scolaire sous la rubrique *Zone du personnel*, onglet *Listes de priorité*.

Le personnel enseignant est invité à vérifier les renseignements inscrits sur ces listes et à acheminer toute demande de révision au Service des ressources humaines, à l'attention de Marie-Josée Plante, au plus tard le vendredi 27 mai 2011 à 16 h.

En vue du deuxième affichage prévu le 15 juin 2011, il vous est également possible de demander soit un changement de discipline, soit une inscription dans une deuxième discipline ou spécialité, soit une inscription *entre parenthèses* dans une seule autre discipline, spécialité ou sous-spécialité selon les conditions suivantes :

## ■ Secteur des jeunes

### ■ Changements de discipline ou inscription dans une deuxième discipline

L'enseignante ou l'enseignant inscrit à la liste de priorité d'emploi au secteur des jeunes peut demander de changer de discipline ou d'être inscrit dans une 2<sup>e</sup> discipline.

Dans le cas de changement de discipline :

- L'enseignante ou l'enseignant doit être légalement qualifié dans la discipline demandée.

Dans le cas d'une inscription dans une 2<sup>e</sup> discipline :

- L'enseignante ou l'enseignant doit répondre aux conditions suivantes :

Dans le cadre d'un programme d'études :

- Avoir obtenu dans la discipline demandée un ou des contrats à temps partiel représentant 80 jours ou plus de travail annuellement pendant deux années au cours des trois dernières années.

OU

- Avoir enseigné 180 jours et plus sous contrat à temps partiel ou en suppléance occasionnelle de plus de 20 jours ouvrables consécutifs sur un minimum de deux ans au cours des trois dernières années.

## ■ Secteur des adultes

### ■ Inscription dans une deuxième spécialité

- Avoir complété et réussi trente crédits de spécialisation dans la spécialité demandée dans le cadre d'un programme d'études.

ET

- Avoir dispensé 720 périodes ou plus de cours sur un minimum de deux années au cours des trois dernières années.

## ■ Secteur des jeunes et des adultes

### ■ Inscription *entre parenthèses*

Avoir complété et réussi 30 crédits de spécialisation dans la discipline ou la spécialité demandée dans le cadre d'un autre programme d'études, sauf pour ceux et celles détenant déjà 30 crédits de spécialisation dans la discipline ou la spécialité demandée à l'intérieur d'un baccalauréat composé de deux disciplines ou de deux spécialités.

## ■ Secteur de la formation professionnelle

### ■ Inscription *entre parenthèses*

Détenir des compétences dans la sous-spécialité demandée, soit par l'acquisition d'une expérience d'une durée significative, soit par une attestation de perfectionnement ou de scolarité additionnelle reconnue par la Commission scolaire.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces possibilités, veuillez faire parvenir une demande écrite au Service des ressources humaines à l'attention de **Marie-Josée Plante**, au plus tard le **30 mai 2011, 16 h**, pour les secteurs des **jeunes** et des **adultes**, et le **15 mai 2011** pour le secteur de la **formation professionnelle**.

## ■ TOURNOI « DÉCOUVREURS OPEN »

N'oubliez pas que le tournoi de volley-ball Découvreurs Open aura lieu le jeudi 12 mai, dès 16 h 15. Nous vous attendons!

## ■ COMÉDIE MUSICALE

La troupe de théâtre *Les bigarrés* présentera une comédie musicale *Les pièces en délire*. Cette activité est organisée par le secteur de l'autisme de l'école Saint-Michel et les profits serviront à financer des projets. La représentation aura lieu le 13 mai à l'auditorium de l'école secondaire Les Compagnons-de-Cartier. Les billets seront en vente au secrétariat de l'école.

## ■ CONCERT BÉNÉFICE LEUCAN

Le 9 juin prochain, l'école secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette tiendra son 3<sup>e</sup> concert-bénéfice Leucan avec la participation de l'artiste bien connu **David Usher**. Le coût des billets est de 35 \$. Vous pouvez vous les procurer en téléphonant à l'école secondaire polyvalente de L'Ancienne-Lorette, ou à [palpitantes@csdecou.qc.ca](mailto:palpitantes@csdecou.qc.ca), ou sur [Facebook.com/soireespaltitantes](https://www.facebook.com/soireespaltitantes).

## ■ RAPPEL

### PERSONNEL ENSEIGNANT RÉGULIER PERMANENT : CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN POUR UNE PARTIE D'ANNÉE, POUR UNE PARTIE DE TÂCHE

Pour l'année scolaire 2011-2012, toute demande de congé sans traitement à temps plein pour une partie d'année scolaire ou de congé sans traitement pour une partie de tâche doit parvenir au Service des ressources humaines aux dates suivantes :

- Congé sans traitement à 100% du temps plein pour une partie d'année scolaire : 15 jours ouvrables avant le début du congé.
- Congé sans traitement pour une partie de tâche : 1<sup>er</sup> juin 2011.

À cet effet, vous devez compléter le formulaire de demande de congé sans traitement prévu à cette fin et consulter le guide d'application. Les documents sont déposés sur le portail de la Commission scolaire sous la rubrique **Zone du personnel**, sous l'onglet **Formulaires**.

## ■ NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE ET VERSEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ SALARIALE

À la suite de la signature des nouvelles conventions collectives, le Service des ressources humaines s'apprête à verser la rétroactivité salariale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010. Les employés concernés n'ont pas à demander le versement même s'ils ne sont plus à l'emploi de la Commission scolaire puisque les montants seront déposés automatiquement.

### Professionnels

Signature de la convention : 31 mars 2011.  
Versement de la rétroactivité : 5 mai 2011.

### Enseignants

Signature de la convention : 5 avril 2011.  
Versement de la rétroactivité : 19 mai 2011 (26 mai 2011 à l'ÉA et à la FP)

### Soutien

La nouvelle convention collective n'était toujours pas signée au moment d'écrire ces lignes. La date de versement de la rétroactivité salariale sera communiquée ultérieurement.

## ■ PROGRAMME HORIZON

### ■ Le mieux-être par l'hypnose

Vous est-il déjà arrivé d'être dans la lune au point de ne pas vous rendre compte du temps qui passe? D'être absorbé dans vos pensées au point d'ignorer votre environnement? Ces exemples familiers nous démontrent que l'hypnose s'appuie sur un phénomène naturel qui n'a rien de mystérieux ou d'exceptionnel.

Pour la plupart d'entre nous, l'hypnose évoque le phénomène de music-hall où des gens sont forcés, apparemment malgré eux, à se couvrir de ridicule devant une foule amusée. L'hypnotiseur semble avoir sur ces gens un ascendant irrésistible. Cette image un peu inquiétante de l'hypnose est pourtant loin de nous dépeindre un portrait réaliste de ses possibilités cliniques. Utilisée par un professionnel dûment qualifié, l'hypnose clinique représente une forme de traitement aux possibilités fascinantes.

Loin de déposséder les gens de leur volonté propre, elle leur donne au contraire accès à leurs ressources d'autoguérison et leur permet même de contrôler leur réponse à certains stimuli. L'une des applications la plus connue de l'hypnose clinique est probablement l'analgésie par suggestions qui permet de modifier ou de contrôler le signal de la douleur lors de traitements chirurgicaux et de réduire ou même d'éviter l'utilisation d'une médication analgésique ou anesthésiante. Aux personnes souffrant de douleurs chroniques ou de maladie grave, elle offre une alternative à la surmédication en leur permettant d'éviter l'escalade insidieuse liée au phénomène d'habitude aux médicaments.

Mais les possibilités de l'hypnose dépassent largement celle d'un simple outil de traitement lorsqu'elle est utilisée dans une perspective plus globale de psychothérapie. Le célèbre psychiatre américain Milton Erickson est probablement le chercheur qui a le plus contribué à faire connaître toute l'étendue de ces possibilités en utilisant l'hypnose de façon originale pour stimuler la recherche de solutions et provoquer de salutaires changements dans la vie de ses patients. Ses travaux sont à l'origine de ce que certains appellent la nouvelle hypnose. Elle peut nous servir à stimuler notre créativité et à dépasser certaines limites devant lesquelles nous avons appris à capituler. Elle permet aussi d'appivoiser en douceur l'inconnu que représente le changement et représente un traitement de choix contre le stress et l'anxiété.

## ■ LE MOT DE LA FIN

**Il n'y a qu'une morale : vaincre tous les obstacles qui nous empêchent de nous surpasser.**

*Louis Pauwels (1920-1997) Blumroch, l'admirable*

## ■ L'ÉQUIPE DE L'estafette

*Linda Baker*

*Christiane Blanchet*

*Linda Dignard*

*Louise Matte*

*Claire Savard*

*Jacky Tremblay*

*Pierre R. Tremblay*